

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025.00005

**PORTANT RETRAIT DE L'ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024.00452
TEMPORAIRE ANTI-MENDICITE**

Le Maire de la Commune de Bussy-Saint-Georges,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2131-1, L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 ;
VU les articles L.132-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure relatifs à la prévention de la délinquance ;
VU les articles 227-15 alinéa 2, 312-12-1 et R.610-5 du Code Pénal ;
VU la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
VU l'arrêté du Maire N°2024.00452 Temporaire anti-mendicité du 14 octobre 2024 ;
CONSIDERANT l'ordonnance de référé 2414604-13 du Tribunal administratif de Melun en date du 8 janvier 2025 de suspension de l'exécution de l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté du Maire temporaire N°2024.00452 anti-mendicité en date du 14 octobre 2024 est rapporté.

Article 2 : Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès sa transmission au représentant de l'Etat, son affichage ou sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente dans le cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription d'agglomération de Chessy ;
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bussy-Saint-Georges ;

Fait à Bussy-Saint-Georges,

Le Maire,

Yann DUBOSC

Service juridique

Transmis à la Sous-préfecture de Torcy le :

Notifié le :

Publié le :

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AR-077-217700582-20250115-A20250000510

2025.00005